

## MUTATION D'ABONNEMENT AU LOCATAIRE

Entre :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Hers - Girou

Et

### Coordonnées du propriétaire ou de l'Agence :

Nom : ..... Prénom : .....

Personne à contacter : ..... Né(es) le : .....

 .....  .....

.....@.....  .....

Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

L'abonnement est délivré au locataire ou occupant sous réserve que le propriétaire donne son accord et que ce dernier s'engage en tout état de cause à informer le Syndicat des Eaux du départ de son locataire et de sa nouvelle adresse dès qu'il en a pris connaissance.

Signature du propriétaire ou de l'Agence,  
avec mention « Lu et approuvé »

### Le locataire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du lieu de consommation : .....

N° de compteur complet : ..... Index : .....

Date d'entrée : .....

(Joindre une copie du bail)

►Le compteur doit être protégé par l'abonné contre le gel, en assurant dans la niche une protection thermique, efficace (polystyrène, laine de verre...) et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi l'abonné serait responsable de la détérioration.

#### Mention légale :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et facturation des usagers du service public d'adduction d'eau potable ». Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Syndicat Intercommunal des Eaux Hers - Girou, au Trésor Public. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.